

Synthèse

Rapport spécial du GIEC sur le climat du 8 octobre 2018 :

« Réchauffement planétaire de 1,5°C »

A. Compréhension d'un réchauffement planétaire de 1,5°C

Selon les estimations, les activités humaines ont provoqué un réchauffement planétaire d'environ 1°C au-dessus des niveaux préindustriels, avec une fourchette *probable* allant de 0,8°C à 1,2°C.

Le réchauffement dû aux émissions anthropiques mondiales qui ont eu lieu depuis l'époque préindustrielle jusqu'à présent persistera pendant des siècles.

Les risques liés au climat auxquels sont exposés les systèmes naturels et humains sont fonction de l'ampleur et du rythme du réchauffement, de la région considérée, du niveau de développement et du degré de vulnérabilité, ainsi que des options retenues en matière d'adaptation et d'atténuation et de leur mise en œuvre.

B. Changements climatiques anticipés, impacts potentiels de ces changements et risques connexes

Selon les projections des modèles climatiques (scénarios 1,5°C et 2°C), les caractéristiques climatiques régionales devraient présenter des différences robustes, notamment dans l'augmentation de la température moyenne dans la plupart des régions continentales et océaniques (degré de confiance élevé), des extrêmes de chaleur dans la plupart des zones habitées (degré de confiance élevé), des épisodes de fortes précipitations dans plusieurs régions (degré de confiance moyen) et de la probabilité de sécheresses et de déficits de précipitations dans certaines régions (degré de confiance moyen).

À l'horizon 2100, l'élévation du niveau moyen de la mer à l'échelle du globe en cas de réchauffement planétaire de 1,5°C devrait être inférieure de 10 cm environ à celle correspondant à un réchauffement de 2°C. L'élévation du niveau de la mer se poursuivra bien au-delà de 2100, et l'ampleur et le rythme de cette élévation dépendra des trajectoires futures des émissions.

Sur les terres émergées, selon les projections, les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes, y compris la disparition et l'extinction d'espèces, devraient être plus limitées à 1,5°C qu'à 2°C de réchauffement planétaire. La limitation du réchauffement planétaire à 1,5°C plutôt qu'à 2°C devrait donner lieu à des impacts moindres sur les écosystèmes terrestres, d'eau douce et côtiers et mieux préserver les services qu'ils rendent aux êtres humains.

Selon les projections, la limitation du réchauffement planétaire à 1,5°C plutôt qu'à 2°C devrait réduire la hausse de la température des océans ainsi que l'augmentation associée de leur acidité et la diminution de leur oxygénation. En conséquence, la limitation du réchauffement planétaire à 1,5°C devrait réduire les risques pour la biodiversité marine, les pêches et les écosystèmes marins, y compris leurs fonctions et services écologiques.

Selon les projections, les risques liés au climat pour la santé, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité des personnes et la croissance économique devraient augmenter en cas de réchauffement planétaire de 1,5°C, et même davantage en cas de réchauffement de 2°C.

La plupart des besoins en matière d'adaptation seront moindres à 1,5°C de réchauffement planétaire qu'à 2°C. Il existe un large éventail d'options en matière d'adaptation susceptibles de réduire les risques liés au changement climatique.

C. Trajectoires d'émissions et transitions systémiques compatibles avec un réchauffement planétaire de 1,5°C

Dans les trajectoires qui limitent le réchauffement planétaire à 1,5°C, les émissions anthropiques mondiales nettes de CO₂ diminuent d'environ 45 % (depuis les niveaux 2010) jusqu'en 2030, devenant égales à zéro vers 2050. Pour limiter le réchauffement planétaire à moins de 2°C, les émissions de CO₂ devraient diminuer d'environ 25 % d'ici à 2030 dans la plupart des trajectoires et devenir nulles vers 2070.

Les trajectoires qui limitent le réchauffement planétaire à 1,5°C exigeraient des transitions rapides et radicales dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement des terres, de l'urbanisme, des infrastructures (transports et bâtiments) et des systèmes industriels. Ces transitions systémiques sont sans précédent pour ce qui est de leur ampleur et supposent des réductions considérables des émissions dans tous les secteurs.

Toutes les trajectoires d'émissions qui limitent le réchauffement planétaire à 1,5°C prévoient l'élimination d'environ 100 à 1'000 GtCO₂ au cours du 21^e siècle (compensation des émissions résiduelles ou émissions nettes négatives), avec ou sans recours à la bioénergie avec captage et stockage du CO₂ (BECCS).

D. Renforcement de la parade mondiale dans le cadre du développement durable et de la lutte contre la pauvreté

Selon les estimations, les mesures d'atténuation annoncées par les pays au titre de l'Accord de Paris ne parviendraient pas à limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C. Il ne sera possible d'éviter les dépassements et la dépendance vis-à-vis de l'élimination à grande échelle du CO₂ que si les émissions mondiales de CO₂ commencent à décliner bien avant 2030.

Le renforcement des capacités des autorités nationales, infranationales, des communautés locales et de la société civile dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques peut favoriser la mise en œuvre de mesures ambitieuses permettant de limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C. La coopération internationale est un catalyseur essentiel pour les pays en développement et les régions vulnérables.

SOURCE : <https://www.ipcc.ch/sr15/>

Attention : Dans la mesure où le contenu de ce document résulte d'un travail de traduction et/ou de simplification pour permettre une version vulgarisée, il importe de rappeler que les informations partagées dans ce cadre ne font aucunement autorité en la matière (en cas de doute, toujours se référer au document source).